

La constitution

Voilà pourquoi je suis un fédéraliste invétéré. Voilà pourquoi j'estime que nous avons besoin d'une présence nationale forte dans tout notre pays. Mais à mon avis, une forte présence nationale n'est pas synonyme d'une bureaucratie extrêmement centralisée et écrasante, qui surveille de près pratiquement tous les champs d'activité provinciaux. Loin de là. Pour que notre nouvelle fédération fonctionne, il faut que les champs de compétences provinciales soient bien définies, que certains pouvoirs soient partagés et que le gouvernement fédéral ait la main haute dans des domaines clés où l'intérêt national doit prévaloir. A mon sens, c'est cela le fédéralisme coopératif. En outre, monsieur l'Orateur, je suggère qu'il soit fait mention de ce genre de fédéralisme coopératif dans le projet de résolution.

En octobre dernier, le caucus néo-démocrate était disposé à appuyer en principe le projet de réforme constitutionnelle présenté par le gouvernement du Canada. Il l'était, premièrement, parce qu'à notre avis, il était temps d'agir à ce tournant historique de notre pays et, deuxièmement, parce que les principaux éléments du projet de résolution faisaient partie intégrante de la politique établie du Nouveau parti démocratique.

Nous incluons parmi ceux-ci une charte des droits, la reconnaissance de la dualité du Canada et particulièrement de ses deux principaux groupes linguistiques et troisièmement, l'intégration du très important principe de la péréquation, qui est vital pour un parti social-démocrate. En outre, notre constitution, purement canadienne, se trouvait enfin pourvue d'une formule d'amendement efficace.

Par conséquent, en appuyant ce projet de résolution, j'appuie la politique constitutionnelle de mon parti, laquelle a été adoptée lors de congrès successifs par nos membres de toutes les régions du Canada. Cependant, monsieur l'Orateur, en octobre dernier, nous avons décelé des lacunes flagrantes dans les propositions libérales figurant dans le document original. De nombreux aspects de la charte des droits, la question de la péréquation, les droits des autochtones et des femmes ainsi que l'exclusion des droits des handicapés, ne nous satisfaisaient pas.

Par conséquent, mon parti a déclaré qu'il appuierait la résolution en principe, sous réserve que deux conditions importantes soient remplies: premièrement, que l'équilibre régional et fédéral soit restauré au sein du système fédératif, c'est-à-dire, en l'occurrence, qu'il soit fait mention sans équivoque dans la constitution du droit des provinces sur leurs ressources naturelles non renouvelables et, deuxièmement, qu'un certain nombre d'améliorations précises soient apportées au projet de résolution et en particulier à la charte des droits. Dans une lettre adressée au premier ministre (M. Trudeau), le chef de mon parti a cité comme exemples d'améliorations à apporter au projet le renforcement des dispositions en matière d'égalité des femmes, la confirmation des droits des peuples autochtones du Canada ainsi que des changements importants à la formule d'amendement.

● (1650)

A la suite de négociations tout à fait constructives avec le gouvernement, mon parti a fini par obtenir du gouvernement trois concessions importantes. Tout d'abord, le gouvernement reconnaissait la propriété et le contrôle des ressources naturelles par les provinces. En second lieu, les provinces obtenaient pour la première fois le droit de percevoir des impôts indirects

sur leurs ressources naturelles. En troisième lieu, les provinces obtenaient le droit constitutionnel d'avoir leur mot à dire dans le commerce interprovincial.

Quantité de gens condamnent les députés néo-démocrates parce qu'ils sont favorables au projet constitutionnel sous prétexte que la procédure suivie serait arbitraire. Je suis en partie d'accord avec eux. Le gouvernement a effectivement essayé à plusieurs reprises d'imposer son point de vue. Le premier ministre avait établi un calendrier personnel auquel nous nous opposions. Nous nous sommes farouchement opposés à la clôture du débat lors de la première lecture. Nous avons exigé que les séances du comité soient télévisées pour que les Canadiens puissent suivre le déroulement des délibérations d'aussi près que possible. Nous avons fait tout notre possible pour que l'on prolonge la durée des audiences du comité afin que tous les groupes de Canadiens qui le souhaitent puissent exposer leur point de vue.

La procédure n'a toutefois pas été inutile et vaine. Bien au contraire, monsieur l'Orateur. Mon parti, le NPD, grâce à des démarches tant publiques que privées, a réussi à obtenir des modifications valables au projet initial. Il a notamment obtenu l'inscription des droits des autochtones, droits qui leur ont été octroyés en vertu de leur statut et de différents traités; par ailleurs, les néo-démocrates ont obtenu que l'on apporte un changement important à l'article concernant les femmes. A présent, la charte garantit non seulement l'égalité des femmes devant la loi mais également aux termes de la loi. En troisième lieu, la procédure d'amendement a été modifiée de telle sorte qu'un référendum ne serve que pour sortir d'une impasse.

En outre, certains de mes collègues se sont battus pour obtenir divers autres changements et leur lutte a été couronnée de succès. Je pense notamment aux handicapés, à la reconnaissance du caractère multiculturel de notre société ainsi qu'au renforcement général de la charte des droits.

Compte tenu des importants changements et améliorations apportés au projet de résolution, une majorité écrasante des membres de notre caucus a décidé d'appuyer le projet constitutionnel. Cela étant dit, je tiens à souligner deux aspects importants au sujet de l'avenir de la résolution. Nous ne voulons pas que l'on ajoute quoi que ce soit au projet qui soit critiquable. Par ailleurs, nous devons discuter à fond du projet à la Chambre des communes. Nous avons obtenu plus ou moins satisfaction sur ces deux points.

J'aimerais toutefois ajouter que la principale raison selon moi pour laquelle il n'y a pas eu un débat de fond sur le projet, c'est que nous avons consacré près de six semaines à l'étude d'un seul amendement qui émanait, non du gouvernement mais de l'opposition officielle, le parti conservateur. C'est pourquoi, si l'on doit blâmer quelqu'un pour avoir fait obstruction au débat ici même, c'est le parti à ma droite et non le gouvernement.

Un certain nombre de députés préconisent encore une dernière tentative en vue d'obtenir l'accord des premiers ministres des provinces, d'élargir le consensus autour de la résolution autrement dit, d'en arriver à une sorte de consensus national. Je ne m'opposerais pas à cette ultime tentative si je n'étais convaincu qu'elle était inutile. Au cours des nombreuses années qu'ont duré les négociations et les délibérations, la plupart des premiers ministres présents et passés se sont montrés extrêmement préoccupés par des questions égoïstes et